



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANSE**

Séance du 23/01/2023

OBJET : Modification du tableau des effectifs : Transformation de poste

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Nombre d'exprimés : 28

Date convocation 13/01/2023

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt-trois janvier deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Karim MOYENIN OUARDI, Pascal ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Linda BEGGUI, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Didier RICHERD

Procurations :

Céline BABUS à Liliane BLAISE
Marie-Hélène BERNARD à Daniel POMERET
Fabrice MORICHON à Christophe DEBIZE
Ouda MECHAIN à Pascale ANTHOINE

Excusé

Alexis VERMOREL

Isabelle BRETTON Directrice Générale des Services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

09/2023

Envoyé en préfecture le 30/01/2023

Reçu en préfecture le 30/01/2023

Publié le

ID : 069-216900092-20230123-09_2023-DE



Monsieur Le Maire propose la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à partir du 1er février 2023 sous réserve de l'avis du comité social territorial (CST).

- Ouï l'exposé
- Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents

1°) ACCEPTE la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à partir du 1er février 2023 sous réserve de l'avis du comité social territorial (CST).

2°) DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2023 et suivants

3°) CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Rendue exécutoire le
Par transmission en Sous-préfecture
et affichage en Mairie.

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire